

CONVENTION DÉPARTEMENTALE FCPE / LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL44

PREAMBULE

Forts de leur histoire commune et partageant des valeurs communes, notamment celles portées par le principe de laïcité la FCPE de Loire-Atlantique et la Ligue de l'enseignement – FAL44 :

- Affirment que l'éducation est un facteur incontournable de cohésion sociale, de culture et de démocratie
- Soutiennent l'école publique laïque et gratuite, ouverte à toutes et tous, afin de favoriser l'égalité des chances de la réussite scolaire, le développement de la personnalité et l'esprit critique de chacun

Elles sont toutes deux actrices partenaires du système d'éducation et y agissent en complémentarité.

Dans l'objectif de réaffirmer leur complémentarité et leur spécificité les deux partenaires souhaitent affirmer par la signature de cette convention leur volonté de coopération et d'information réciproque en vue d'une plus grande efficacité et d'une meilleure coordination.

ARTICLE 1 – RECONNAISSANCE MUTUELLE

La FCPE et la Ligue de l'enseignement – FAL44 se reconnaissent mutuellement les objectifs suivants :

OBJECTIFS DE LA FCPE

- **Objectifs généraux :**

L'association laïque départementale, dite Fédération des Conseils de Parents d'élèves de Loire-Atlantique (FCPE 44), Conseil Départemental de la FCPE nationale, prévoit des buts conformes à ceux poursuivis par la fédération nationale elle-même, notamment :

- 1) De regrouper l'ensemble des parents d'élèves des établissements publics d'enseignement, de formuler en leur nom des vœux sur tout objet concernant les intérêts moraux et matériels de l'enseignement public des élèves qui le fréquentent et de leurs parents, d'en suivre la réalisation et de veiller à leur application.
- 2) De coordonner l'activité des conseils locaux, d'agir avec eux sur le plan départemental et de les représenter auprès des pouvoirs publics et de la fédération nationale.
- 3) De rassembler et d'éditer, à l'attention des familles et des conseils locaux, toute documentation relative à ses buts, aux études, aux débouchés scolaires et professionnels.

- 4) De promouvoir et défendre l'idéal laïque, de développer un service national public d'éducation et de formation initiale gratuit, respectueux de toutes les familles de pensée, sans en privilégier aucune, et soucieux d'apporter à chacun·e des élèves le plus complet épanouissement de sa personnalité et son insertion sociale.
- 5) D'une façon générale, de susciter, poursuivre toutes actions capables de développer son rôle de mouvement d'éducation permanente, d'accroître le rayonnement de l'enseignement public et laïque et de coordonner l'action éducative des parents et des éducateurs.
- 6) De dénoncer et combattre toute forme de violence, maltraitance, injustice, contraires aux droits de l'enfant ayant un lien avec les activités scolaires et périscolaires mises en œuvre par les ministères et/ou les collectivités territoriales et/ou les associations agréées.
- 7) D'œuvrer à la reconnaissance du rôle des parents dans le système éducatif et au développement du partenariat institutionnel avec les associations de parents.
- 8) De permettre l'organisation de toute manifestation pour ses adhérents dans le cadre de la défense et/ou du développement des buts ci-dessus définis.

- **Les moyens d'action de la FCPE 44 consistent :**

- En la réalisation de publications diverses, conférences et cours, stages, cercles d'études pour former et informer chaque famille
- En la prise de toutes initiatives propres à faciliter la scolarisation des jeunes, à intéresser les parents à la vie de l'établissement que fréquente leur enfant, à en rechercher et obtenir le meilleur fonctionnement possible
- Ainsi qu'en la mise en œuvre de moyens susceptibles de favoriser les échanges parents-enseignant·e-s-élèves, d'informer chaque famille et de créer un climat de compréhension entre tous les adhérent·e-s. L'action propre de la fédération peut être coordonnée avec celle des organisations laïques de culture et de loisirs qui poursuivent des buts analogues aux siens

Elle est affiliée à la Fédération nationale des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), et s'engage à respecter les statuts nationaux.

OBJECTIFS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL44

- **Objectifs généraux :**

La Ligue de l'enseignement - FAL44 fédère des associations laïques qui ont pour but de mettre la société en mouvement et de contribuer à sa transformation pour un avenir solidaire et laïque. L'association affiliée à la Ligue de l'enseignement - FAL44, souvent nommée Amicale laïque est un groupement volontaire de personnes ayant pour but de :

- Manifester leur attachement à l'idéal laïque
- Œuvrer pour le développement de l'enseignement public de l'école maternelle à l'Université et agir en complémentarité du service public d'éducation
- Être acteur·trice de la vie locale et contribuer à sa dynamique
- Contribuer à l'émancipation sociale et intellectuelle et à la formation civique des individus dans le cadre de l'éducation permanente
- Agir pour développer une solidarité permettant une réduction des inégalités culturelles, sociales...
- Agir pour la démocratie, la paix, les libertés

- **Objectifs par rapport à l'école :**

La Ligue de l'Enseignement - FAL 44 est agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale pour intervenir dans et autour de l'école. Elle fait bénéficier automatiquement les associations affiliées de cet agrément.

L'engagement pour une « école de la réussite pour tous » est le fondement originel de la Ligue de l'Enseignement – FAL44. Pour cela, elle affirme que l'égalité devant le droit à l'éducation n'avancera qu'en s'appuyant sur un service public d'éducation de qualité qui garantit ce droit à tous.

La Ligue de l'Enseignement – FAL44 a pour objectif de former des citoyen·ne·s autonomes et responsables notamment à l'école, lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Toutes les actions menées autour de l'école ont pour ambition d'aider à donner à tous les enfants les outils nécessaires à leur éveil, à leur émancipation et la compréhension du monde qui les entoure.

En apparaissant comme médiateur·trice dans l'ouverture de l'école, en étant force de proposition pour une meilleure politique d'éducation, en ayant la volonté permanente d'être l'interface entre l'école et le monde qui l'entoure, la Ligue de l'Enseignement – FAL44 entend jouer pleinement son rôle de mouvement complémentaire de l'enseignement public.

La Ligue de l'Enseignement – FAL44 est actrice au sein du système éducatif. Elle intervient sur différents domaines : le sport à l'école, l'accueil périscolaire, la restauration d'enfants, les délégués-élèves, l'accompagnement à la scolarité, les classes de découvertes, les projets éducatifs locaux, Lire et faire lire.

- **Relations avec ses associations :**

La Ligue de l'enseignement – FAL44 est le porte-parole départemental des idéaux inscrits dans les statuts de ses associations affiliées. Elle est un centre de ressource accompagnant la conception et la réalisation de leurs projets.

Les associations affiliées à la Ligue de l'enseignement - FAL44 et les amicales laïques sont des associations loi 1901 indépendantes, tout en étant engagées à la Ligue de l'enseignement – FAL44 par leur affiliation et leur vote à l'Assemblée Générale.

La Ligue de l'enseignement – FAL44 peut être amenée à jouer un rôle de médiateur, de régulateur en cas de conflit interne à l'association ou en cas de difficulté relationnelle avec un partenaire local.

ARTICLE 2 – PROMOTION ET COMPLEMENTARITE DE L'ECOLE

La FCPE et la Ligue de l'enseignement - FAL44 s'engagent conjointement :

- A promouvoir et défendre l'école publique sur le département :
 - En exigeant de l'État et des collectivités territoriales (communes, Département, Région) la mobilisation des moyens pour un service public de l'éducation de qualité
 - En se mobilisant pour la continuité des parcours scolaires au sein du service public sur tout le département à partir de la volonté des acteurs locaux
- A se donner les moyens d'être des partenaires reconnus pour agir dans et autour de l'école dans le cadre des projets éducatifs des enseignants
- A s'informer réciproquement des activités de leurs associations ou conseils locaux et plus généralement des événements (mobilisations, conférences, journées d'étude, cafés pédagogiques...) en recherchant autant que possible des modalités de promotion et de valorisation réciproques
- Encourager et promouvoir la mise en place d'actions communes

ARTICLE 3 – DIFFUSION DU PROTOCOLE LOCAL

La FCPE et la Ligue de l'enseignement - FAL44 s'engagent à :

- Diffuser le document intitulé « protocole d'accord local » auprès de l'ensemble de leurs associations ou sections locales respectives
- Les inciter à signer et faire vivre sur le terrain ce protocole tel quel ou enrichi des dispositions spécifiques locales



ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT

Cette convention entre la FCPE-La Ligue de l'enseignement - FAL44 est valable deux ans à partir de sa signature.

Il est tacitement renouvelable tous les ans à partir de la rentrée scolaire sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans un délai de 3 mois précédant la date de rentrée.

Fait en double exemplaire

A Préfailles, le 20/11/2021

La Présidente de la FCPE 44	Le Président de la Ligue de l'enseignement - FAL44
 Cécile Chénéde	 Yves Pouzaint